

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau
d'Herveyens offert en vente
par le Comité de Fabricius et
d'Eglis D. Lommen.

1476

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

1476 Conseil de Fab. de l'Eglise de Lommen. - tabl. d'Herveyens.

Copie.

N^o 1476.

à M^{re} le Ministre Del' Intérieur

Conformément à une Décision
prise par notre Conseil de fabrique nous avons
l'honneur de vous prier de vouloir archiver
Sous pour le Musée. Sont pour qu'il y ait établissement
publier, un tableau excellent et ~~photographe~~ passant
pour un Chef-d'œuvre d'Herbynt, pour l'usage
de l'Ecole flammande.

Ce tableau était jadis placé dans notre
Eglise, mais la nouvelle Eglise construite avec le
généreux concours du Gouvernement ne se prête
pas à ce genre de décoration. — Ce Chef-d'œuvre
est exposé à l'Herbynt pour ce qui nous
n'avons pas de place propre à sa conservation.

Ensemble le pour que nous réviserions
de cet objet nous mettrait à même d'achever
la fin de notre tour et donner la dernière
main à l'Eglise monumentale que, Sans
cela nous ne pourrions terminer qui après
de l'œuvre au sein.

Agre. M^{re} le Min.

Pour la fabrique
Le Président
L. Grieten

Lamuren, 1^{re} Avril 1874

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET
DES SCIENCES.

N^o 16619

ANNEXE.

Bruxelles, le

7 mai 1874

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1476

1476

Prenant à l'avis de la Commission
des Musées royaux de peinture et de
sculpture la lettre ci-jointe par
laquelle le Conseil de fabrique de
l'église de Lummen propose la
cession, en faveur des galeries de
l'Etat, d'un tableau de Herreyen,
lequel appartient à la dite église.

POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Le Directeur général,

Muller

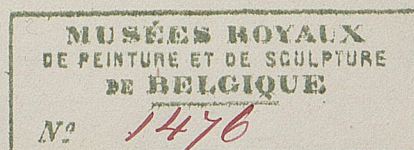
A la Commission des Musées
royaux de peinture et de sculpture,
à Bruxelles.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16619.

Bruxelles, le 22 juillet 1871.



Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE
SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de
rappeler à votre attention
la communication qui a
fait l'objet de l'apostille du
Département de l'Intérieur,
en date du 7 Mai dernier,
et relative à la proposition
faite par le Conseil de fabrique
de l'église de Lummen de
céder à l'Etat un tableau
de Herreyns qui appartient
à la dite église.

Je vous saurais gré,
Messieurs, d'avoir l'obligeance
de me faire savoir la suite
qu'il y aura lieu de donner
à cette affaire.

Agrez, Messieurs, l'assurance
de ma Considération Distinguée.

à la Commission des Musées
Royaux de peinture et de sculpture.

Pour le Ministre,
Le Directeur Général,
W. P. J.

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Nº

1476

Bruxelles, 17^e 9^{bre} 1844

à Mr. le Ministre des
Affaires Intérieures

Il résulte de l'avis des D^{ns}
Membres de la C^{on} qui se
sont rendus à Lummen, que
le tableau d'Sperryer, offert
en vente au Gouvernement par
le Conseil de fabrique de
l'Eglise de cette localité ^{suppression} n'est
présenté aucun mérite et se
trouve d'ailleurs très
endommagé.

Se référant à l'opposi-
tion de son D^{légué} la
Commission croit devoir
conclure au rejet de la
proposition qui lui a
été communiquée par votre
dépêche du 7 Mai dernier
ch^{ef} du Bureau. (Arch)
Nº 1669. Elle a

Monsieur, M^{re} le Clerg,
de vous remercier la messe
du Conseil de fabrique
et de vous prier d'agréer
l'assurance de

Le Président.

Le Secrétaire.

L. S.

W